

EN 2024, « LE DISPOSITIF » MAPRIMERÉNOV' ÉVOLUE AVEC DEUX DÉMARCHES POSSIBLES : LA PREMIÈRE AVEC « MAPRIMERÉNOV' » ORIENTÉE EN PREMIER LIEU SUR LE CHANGEMENT DE CHAUFFAGE ET LA SECONDE AVEC LE « PARCOURS MAPRIMERÉNOV' ACCOMPAGNÉ » EN VUE DE RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE D'AMPLEUR.

⚠️ CES DISPOSITIONS SONT EN VIGUEUR JUSQU'AU 15 MAI 2024

2 DÉMARCHES EN FONCTION DE LA CLASSE ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT

Fournir obligatoirement un DPE
ou un **AUDIT ÉNERGÉTIQUE** de mon logement

A **B** **C** **D** **E** **F** **G**



	MAPRIMERÉNOV'	PARCOURS MAPRIMERÉNOV' ACCOMPAGNÉ
QUELS LOGEMENTS ?	Pour tous les logements	Pour tous les logements
QUELS MÉNAGES ?	Exclusion des ménages aisés	Tous les ménages. ! sans conditions de ressources
MON ACCOMPAGNEUR RÉNOV'	NON OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE ! Pour tous les ménages
NIVEAU DE PERFORMANCE À ATTEINDRE	Installation systématique de systèmes de chauffage décarboné	Gain énergétique d'au moins 2 classes pouvant aller jusqu'à 4 classes (DPE)
COMBIEN DE GESTES ?	OBLIGATOIRE Premier geste : → Chauffage décarboné	OBLIGATOIRE Plusieurs gestes : → 2 gestes Isolation → Vigilance chauffage : critères techniques énergies à respecter + Habiter le logement pendant 3 ans
	POSSIBLE Gestes suivants : → Isolation, ventilation...	POSSIBLE Réalisation de nouveaux travaux permettant un saut de classe supplémentaire dans un délai de 5 ans
DOCUMENTS	AU CHOIX DPE ou audit énergétique	OBLIGATOIRE Audit énergétique
CEE	Au ménage de faire les démarches	Inclus dans l'aide versée par l'ANAH



LES REVENDEICATIONS DE LA CAPEB POUR DES RÉNOVATIONS PLUS NOMBREUSES ET PERFORMANTES

LA CAPEB DEMANDE DE MANIÈRE GÉNÉRALE

- De maintenir une diversité des modes de chauffage pour répondre à l'ensemble des situations et des problématiques
- De fiabiliser le Diagnostic de performance énergétique et prendre en considération les spécificités du bâti ancien et des petites surfaces
- De soutenir l'innovation et notamment le développement d'une filière biogaz.
- De faciliter la création des groupements momentanés d'entreprise.
- De créer un prêt vert en 3 clics (garanti par l'État), distribué par toutes les banques, pour financer le reste à charge des ménage
- D'inscrire le parcours de travaux en lien avec le logement dans le carnet d'information du logement

PARCOURS ACCOMPAGNÉ RÉNOVATION D'AMPLEUR, LA CAPEB DEMANDE

- Permettre sa mobilisation dans le cadre d'un parcours travaux de 3 à 5 ans, avec un dispositif d'aides bonifiées au fur et à mesure de la réalisation effective des travaux.
- Stabiliser le dispositif des aides en limitant drastiquement les modifications
- Poursuivre la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés par le financement des travaux dans la réduction du reste à charge
- Renforcer la lutte contre la fraude

POUR EN SAVOIR +



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
CONTACTEZ VOTRE CAPEB !